

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

596
Dieu Humanité Patrie

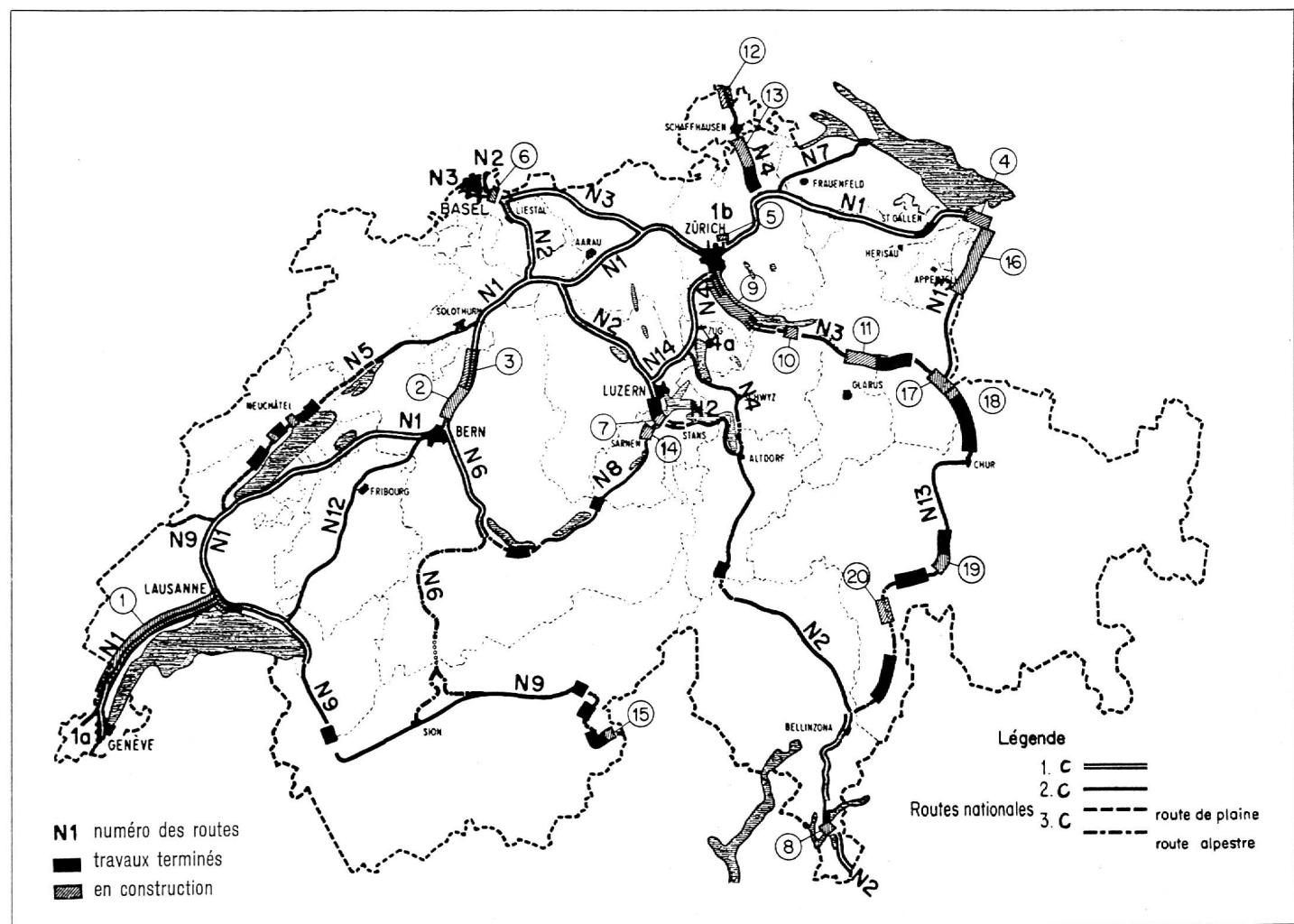
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Réseau des routes nationales suisses



Etat des travaux à fin 1961

montage soigné construction robuste



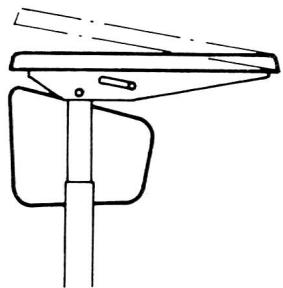
Les plateaux de tables, en hêtre compressé, sont pratiques et très solides. La turbulence des écoliers n'est à craindre en aucun cas, ce matériel résistant parfaitement bien aux égratignures, taches d'encre, etc. En outre, l'encrier spécial de sûreté, exclut tout accident possible. Le bâti en tube d'acier zingué, robuste, est toujours stable, grâce à un réglage des sous-pieds en caoutchouc. Le fonctionnement du mécanisme d'élévation (crans d'arrêt et ressorts) ainsi que celui du réglage (à la manivelle) de la position horizontale ou inclinée du plateau de la table, ne font jamais défaut. Le siège, le dossier ainsi que le bâti métallique de la chaise, sont d'une construction à toute épreuve.

Les meubles d'école Embru sont appréciés partout. Ils se distinguent par la qualité du matériel utilisé, et une construction étudiée jusqu' dans les plus petits détails. Demandez, sans engagement, notre documentation sur les meubles d'école, nous vous l'enverrons volontiers.

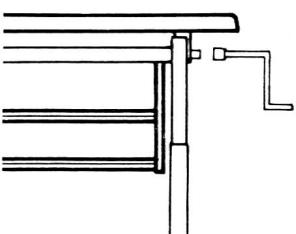
embru

Usines Embru Ruti ZH Téléphone 055/44844
Agence de Lausanne
Exposition permanente : Chemin Vermont 14
Téléphone 021/266079, prendre rendez-vous

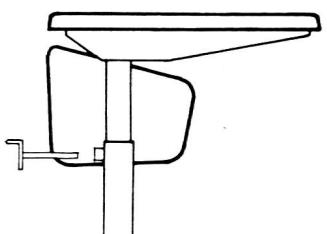
Réglage de l'inclinaison du plateau



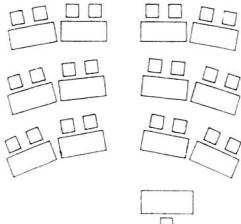
Réglage mécanique



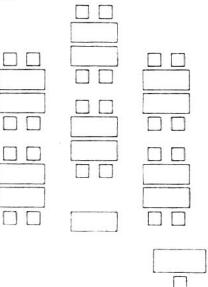
Réglage par vis de serrage



Agencement aisément avec les meubles Embru



Disposition pour enseignement par groupes



VAUD**VAUD**

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Dépannage - S.O.S.

Il me faut 1000 francs pour dépanner un collègue fonctionnaire (pas inspecteur...). Pour ce faire, je mets en vente des peintures à l'huile, à Fr. 100.—, au bureau de la gymnastique, Département de l'instruction publique, pendant les heures de bureau et le samedi 3 courant de 14 h. à 17 h. Afin de permettre à chacun de choisir, il y aura 20 toiles déposées.

L. Perrochon.

Ecole à la campagne

Nos élèves sont de plus en plus privés d'un contact direct avec la nature et n'en ont qu'une idée très superficielle. Dans le but de les tremper dans un milieu méconnu et calmant, j'ai passé une semaine avec ma classe (27 élèves de 6e) au Chalet du Bois du Moulin, aux Monts-de-Pully.

Cette expérience de vie communautaire fut très enrichissante, autant pour le maître que pour les élèves.

Pour nombre de collègues, cette expérience n'est pas une nouveauté. Je me permets, à toutes fins utiles, d'en donner les grandes lignes.

Préparation

1. Choix du lieu et réservation du logement.
2. Accord de principe des autorités scolaires.
3. Cuisine : trouver deux dames dévouées pour popoter.
4. Ravitaillement : pour diminuer la contribution en espèce, chaque enfant devait apporter (tous la même chose) quelques vivres, pommes de terre, fruits, riz, légumes, pâtes, etc. Il fallait donc prévoir les menus, les quantités et la répartition. Nous avons estimé à Fr. 11.— ou 12.— le coût de ces vivres. Contribution en espèce : Fr. 9.— par enfant. Coût total : Fr. 21.—, soit environ Fr. 4.— par jour.

5. Déplacement : à pied.
6. Organisation interne : la classe était divisée en trois équipes de neuf avec chef et sous-chef d'équipe : système scout. Les élections et la répartition avaient eu lieu démocratiquement avant le départ. Ce système se révéla efficace, surtout pour les déplacements, les repas, les jeux et les courses. Un concours portant sur toute la durée du séjour stimula le zèle des participants.

7. Horaire journalier :

- 7 h. 00 Réveil en musique.
- 7 h. 10 Tenue de gymnastique, mise en train.
- 7 h. 20 Toilette et lits.
- 7 h. 40 Déjeuner.
- 8 h. 15 Etude.
- 9 h. 50 Récréation.
- 10 h. 10 Etude.
- 11 h. 30 Préparation au dîner.
- 11 h. 45 Dîner.
- 12 h. 45 Sieste.
- 14 h. 00 Travail en plein air.
- 16 h. 00 Goûter.

- | | |
|----------|------------------------------|
| 16 h. 30 | Devoirs surveillés. |
| 17 h. 00 | Libre, ou jeux en plein air. |
| 18 h. 00 | Préparation au souper. |
| 18 h. 15 | Souper. |
| 19 h. 00 | Soirée, jeux, feu de camp. |
| 20 h. 30 | Toilette. |
| 21 h. 00 | Bonne nuit. |

Remarques : « Travail en plein air ». — Il s'agissait de recherches de plantes, ou course d'orientation, ou enquête sur un milieu.

« Devoirs surveillés ». — J'ai jugé bon de donner des devoirs, peu comme à l'ordinaire, mais en exigeant qu'ils soient bien préparés.

« Sieste ». — Obligation de rester étendu sur les lits, avec permission de lire.

Matériel collectif

Tableau noir - Appareil de cinéma - Tourne disques - Une chevilliére - 6 piquets à planter - Un ruban avec fiche - 2 à 3 ballons - Une dizaine de boussoles - 15 sautoirs - Cartes de géographie de la région au 1/50 000 - Crayons de couleur - Matériel pour le séchage des plantes - Une pharmacie.

Matériel individuel

- a) scolaire : plumier complet - Livres : calculs, science, lecture, chants. Carnet journalier, cahier spécial (ce cahier recevant tous les travaux écrits faits pendant le séjour). Cartable à dessins. Cahier de maison. Canif, loupe.
- b) personnel : trousse de toilette, recharge, habits chauds et de pluie, chaussures de marche.

Programme :

Les disciplines étudiées ont été choisies en tirant le meilleur parti du milieu et d'une situation qu'on ne retrouverait plus en classe.

- a) français. Vocabulaire-grammaire : mots et expressions tirés des observations. — Elocution-rédaction : lettres écrites et envoyées aux parents (étude de la mise en page, du plan, de l'adresse). — Lecture-récitation : textes choisis, en rapport avec le milieu ou la saison et étudiés en lecture fouillée (une lecture, une récitation).
- b) arithmétique. Etudes sur le terrain des mesures de surface, applications diverses, problèmes.
- c) sciences naturelles. Recherche de plantes pour l'étude des parties du végétal, travail repris en profondeur en classe par la suite. — Enquête sur trois milieux : la prairie, la forêt, les champs cultivés d'après livre du degré sup.). — Constitution d'un herbier et introduction à la classification.
- d) géographie, orientation. Travail à la boussole et à la carte, exercice de visée dans le terrain.
- e) histoire, civisme. Etude d'une partie peu connue de notre commune : Les Monts-de-Pully.

Occupation des soirées :

- a) entretiens avec une personne de l'endroit et avec un membre des autorités ;
- b) projections de films complétant les leçons de science;

c) feu de camp, chants, saynètes.

Si cette expérience vous tente, réalisez-la, elle vous fera connaître vos élèves sous un jour nouveau et contribuera à créer une sympathique atmosphère dans votre classe de tous les jours.

P. Turuvanni.

Société suisse des maîtres de gymnastique

PUBLICATION DES COURS D'HIVER 1962

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

a) Cours de ski du 26 au 31 décembre 1962

1. Les Diablerets ;
 2. Les Monts-Chevreuils (l'un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'IS, voir les conditions, cours No 7) ;
 3. Wengernalp ;
 4. Sörenberg ;
 5. Flumserberg ;
 6. Stoos ;
 7. Iltios. Ce cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1963, cours organisés par l'IAS. Les exigences au cours préparatoire sont très grandes. Les candidats doivent joindre à leur formule d'inscription une attestation indiquant qu'ils ont déjà suivi un cours de ski (dates, lieu, directeur).

b) *Cours de patinage et de hockey sur glace du 26 au 31. 12. 62.*

 1. Bâle (aussi pour la Suisse romande) ;
 2. St-Gall.

Le programm

jeux en salle pour éviter une trop grande fatigue des participants.

Indemnités : une subvention de fr. 30.— au minimum et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus court.

Inscription: on ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours direct du domicile au lieu du cours.

table entraîne naturellement la participation au cours.
Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur Association cantonale des maîtres de gymnastique ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b/Mün-chenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reinmann pour le samedi 17 novembre au plus tard.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 8 décembre. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, août 1962.

Le président de la Commission technique :

N. Yersin.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :

Jura bernois : M. Gérard Tschoumy, av. de Lorette,
Porrentruy.

Genève : M. André Chappuis, av. Thônex 4, Chêne-Bourg.

Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin : M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz, Sion.

Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

Centrale de documentation scolaire

Lausanne, avenue de Beaulieu 9

Nous signalons aux membres du corps enseignant que nous mettons en circulation les objets suivants :

Une série de tableaux Rossignol, accompagnés de leçons, et dont voici la liste :

Titres	Numéros du catalogue
Le miel, la cire - L'huître	119.200 - 119.200.0 - 119.200.1
Le lait - Le sel	119.201 - 119.201.0 - 119.201.1
Le verre - Le savon	119.202 - 119.202.0 - 119.202.1
Le narcisse - Le marronnier	119.203 - 119.203.0 - 119.203.1
La primevère - Le pigeon	119.204 - 119.204.0 - 119.204.1
L'œuf de poule - Le papillon blanc	119.205 - 119.205.0 - 119.205.1
La sauterelle verte - Le poisson rouge	119.206 - 119.206.0 - 119.206.1
La ronce, le framboisier - La libellule	119.207 - 119.207.0 - 119.207.1
L'oignon - La germination	119.208 - 119.208.0 - 119.208.1
Le cerisier - La pomme de terre	119.209 - 119.209.0 - 119.209.1
Le doryphore - L'abeille	119.210 - 119.210.0 - 119.210.1
La mouche bleue - La farine de blé	119.211 - 119.211.0 - 119.211.1
La craie, le calcaire - La fabrication du vin	119.212 - 119.212.0 - 119.212.1
Les champignons comestibles - Le caoutchouc	119.213 - 119.213.0 - 119.213.1
Le ver à soie - Le nylon	119.214 - 119.214.0 - 119.214.1
L'essence - Le bois	119.215 - 119.215.0 - 119.215.1
La plume d'acier - Le raisin	119.216 - 119.216.0 - 119.216.1
Le chêne - Le champignon de couche	119.217 - 119.217.0 - 119.217.1
L'argile - Le plomb	119.218 - 119.218.0 - 119.218.1
Les matières plastiques - - Le cuir	119.219 - 119.219.0 - 119.219.1
Le lapin - L'huile de table	119.220 - 119.220.0 - 119.220.1
Le sucre - Le chocolat	119.221 - 119.221.0 - 119.221.1
L'orange - La fourrure	119.222 - 119.222.0 - 111.222.1
La laine - La houille	119.223 - 119.223.0 - 119.223.1
Série de diapositives, fournies par M. Rebeaud, pro- fesseur de géographie.	
Palestine	242.14
New-York I	244.10
New-York II	244.11
Washington et Chicago	244.12
Vues de la campagne et de la banlieue aux USA	244.13
Washington festival des cerisiers, défilé des fanfares des collèges venus de tous les Etats des USA (intéressant !) I	244.33
id.	244.34
	II

Pour compléter les séries sur la peinture, parues dans le Bulletin Officiel de juillet 1962 :

Peinture hollandaise du XVe siècle	284.11
Le dernier des Mohicans I	494.60 - 494.61 - 494.62
id. II	494.63 - 494.64 - 494.65
id. III	494.66 - 494.67 - 494.68
id. IV	494.69 - 494.70 - 494.71
id. V	494.72 - 494.73 - 494.74
id. VI	494.75 - 494.76 - 494.77
Bambi, le chevreuil I	494.80 - 494.81 - 494.82
id. II	494.83 - 494.84 - 494.85
id. III	494.86 - 494.87 - 494.88
id. IV	494.89 - 494.90 - 494.91
id. V	494.92 - 494.93 - 494.94
id. VI	494.95 - 494.96 - 494.97
Le Beau Chêne	493.70 - 493.71 - 493.72
L'Escargot qui n'aimait que la Chicorée	493.80 - 493.81 - 493.82
Le Beau Nid de Plume-Sage	493.90 - 493.91 - 493.92
Kanouk, le petit Esquimaux	493.100 - 493.101 - 493.102

Des films sonores 16 mm

Automne, récolte des fruits. C'est le moment de présenter à vos élèves :

- La promesse des fleurs* (en couleurs, durée 16 min.).
- La merveilleuse horloge du roi Pomme* (couleurs, 20 min.).
- Une cure de raisin* (couleurs, 4 min.).
- A chacun son paradis* (3 min.).
- En tout temps, pour les sportifs :
- Les professeurs de bonheur* (20 min.).
- Pour les classes de dernière année :
- Cerveau-Pilote* (20 min.).
- Le verre à la maison* (12 min.).
- Déjà pour les plus jeunes :
- M. Prokouk se rend compte* (dessin animé, 10 min.).
- La Reine* (dessin animé).
- Addio* (en couleurs, 4-5 min.).

Ces films se commandent au Secrétariat antialcoolique suisse, av. de Cour 9, Lausanne. Une seule dépense pour vous : le port du retour. Location et autres frais sont pris en charge par l'Association antialcoolique du corps enseignant vaudois.

Société vaudoise de travail manuel et réformes scolaires

Hiver 1962-63 : cours organisés

COURS DE DESSIN ARTISTIQUE

- A. Travaux aux crayons de couleurs.** M. Mousson, Prof. à l'E.N.
Mercredi 14 novembre de 14-17 h.
Mercredi 21 novembre de 14-17 h.
- B. La gouache.** M. Félix, Maître de dessin, Lausanne
Mercredi 5 décembre de 14-17 h.
Mercredi 12 décembre de 14-17 h.
- C. Papier de journal et collage.** Mme Heimberg, Prof. Lausanne
Mercredi 10 janvier de 14-17 h.
- D. Plume et pinceau.** M. Hausamann, Maître de dessin, Nyon.
Mercredi 23 janvier de 14-17 h.

Local : Ecole Normale, Lausanne. Salle de dessin.

Prix :	Cours :	Prix :	Délai d'inscription :
	A	6.—	10 novembre
	B	6.—	1 décembre
	C	3.—	5 janvier
	D	3.—	19 janvier
	ABCD	12.—	10 novembre
			Supplément pour non-membres : (inscript. globale :)
			3.—

E. COURS DE DESSIN TECHNIQUE

Utilisation du manuel. Cours destiné aux maîtres enseignant cette branche ou voulant se perfectionner.

Ce cours, de 6 leçons (12 h.) donné par M. Rost, auteur du manuel de dessin technique, aura lieu à l'école complémentaire professionnelle, Lausanne, les jeudis, 15, 22, 29 novembre et 6, 13, 20 décembre de 17 à 19 h.

Prix : Fr. 12.—. (Supplément pour non-membres : Fr. 3.—)

Délai d'inscription : 10 novembre.

F. COURS D'ACTIVITÉS MANUELLES AU DEGRÉ INFÉRIEUR ET CLASSES ENFANTINES

Dirigé par Mlle M. Marggi, St-Légier.

Mercredi 7 novembre de 14 à 16 h.

Mercredi 28 novembre de 14 à 16 h.

Local : Collège de la Mercerie, Lausanne. Salle S1.

Prix : Fr. 4.—. (Supplément pour non-membres : Fr. 3.—)

Délai d'inscription : 3 novembre.

G. COURS DE MAROQUINERIE

Dirigé par M. R. Martin, Lausanne.

En introduction à la caisse d'outillage pour le travail du cuir prêtée par la Société. 3-4 petits objets faciles.

Samedi 10 novembre de 14 à 16 h.

Samedi 17 novembre de 14 à 16 h.

Local : Collège de Béthusy, Lausanne. Salle de cartonnage.

Prix : Fr. 4.— plus fournitures : Fr. 3 à 3,50 (Supplément pour non-membres : Fr. 3.—)

Délai d'inscription : 3 novembre.

Tous les participants à ces cours recevront personnellement des instructions précises concernant le matériel à apporter.

Inscriptions à envoyer à : E. Geiser, Vevey, Marigniers 26, téléphone 51 44 55.

Finance de cours à verser à C.C.P. II 4174 Société vaudoise de travaux manuels.

Le comité.

AVMG - Rappel

Estafettes, obstacles, engins, jeux — Mercredi 7 novembre, à 14 h. 15 au collège de Béthusy, à Lausanne.

S'inscrire auprès de M. R. Clément, ch. de la Fauvette 26, tél. 32 41 01.

Cours de patinage artistique

Enseignement du patin à l'école

Cours de hockey et petits jeux sur glace

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise à Lausanne, de novembre à février, un cours

de patinage artistique et enseignement du patin à l'école. Ce cours dirigé par M. A. Schlageter aura lieu au rythme d'une séance par semaine, le dimanche soir à 20 h. 10. Le premier entraînement aura lieu le 4 novembre : rassemblement des participants au restaurant de la patinoire à 20 heures.

Un autre cours organisé à Yverdon de décembre à février rassemblera tous ceux qui veulent s'initier au hockey et apprendre de petits jeux à faire avec des élèves (avec canne ou sans canne). Ce cours dirigé par M. J.-Cl. Maccabez, secondé occasionnellement par un joueur de club, aura lieu une fois par semaine. Rassemblement des participants pour le premier cours le dimanche 2 décembre au restaurant de la patinoire à 20 heures. Entrée à prix réduit.

Un week-end, les 8 et 9 décembre, réunira les deux cours et éventuellement d'autres participants occasionnels et permettra d'initier tout le monde à quelques jeux de hockey — probablement dirigés par l'entraîneur du Villars H.C. — et de perfectionner sa technique sous l'œil vigilant de MM. Schlageter et Maccabez.

Les patinoires sont fréquentées par un public de plus en plus nombreux ; le fait de pouvoir évoluer sur un emplacement réservé incitera certainement de nombreux collègues à profiter de ces entraînements.

La réservation de la glace n'étant pas chose facile, chacun voudra bien s'inscrire **sans tarder** auprès des directeurs de cours M. A. Schlageter, Solange 6, **Lausanne**, M. J.-Cl. Maccabez, Cheminot 54, **Yverdon**.

Pour le week-end de Villars, s'inscrire auprès de M. Maccabez. Le chef technique AVMG : R. Yersin.

Guilde de travail - Techniques Freinet

Lors de la séance du 25 octobre, nous avons eu le plaisir de voir un film tourné dans une classe maternelle de Bretagne.

Les diverses activités, offertes à des enfants de 2 à 6 ans dans le cadre de la méthode Freinet, nous ont permis d'admirer de magnifiques peintures, dessins à la craie, des travaux à l'imprimerie, à la terre, du bricolage, etc.

Il s'ensuivit une discussion fort intéressante au cours de laquelle Mlle Gebhard, qui a fait un stage dans cette classe, répondit aux questions.

Ce bon film donne une idée exacte de l'atmosphère animée de la classe, tout en sugérant bien des idées.

M. de Kaenel, élève institutrice.

Echallens

Séance de gymnastique et de jeu, 16 h. 45 à la grande salle. Bienvenue à tous mardi 6 novembre !

Mémento

- 3 11 62 : Assemblée des délégués SPR, Yverdon.
- 7 11 62 : AVMG : Concours, petits jeux et divers.
- 7 11 62 : SVTM : Cours d'activités manuelles au degré inférieur.
- 10 11 62 : SVTM : Cours de maroquinerie.
- 10 11 62 : AVMG : Journée de jeu : basketball.
- 14 11 62 : SVTM : Cours de dessin : travaux aux crayons de couleur.
- 14 11 62 : Assemblée des délégués SPV.
- 15 11 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 17 11 62 : SVTM : Cours de maroquinerie.
- 21 11 62 : SVTM : Dessin : Travaux aux crayons de couleurs.
- 22 11 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 28 11 62 : SVTM : Cours d'activités manuelles au degré inférieur.
- 29 11 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 1 12 62 : AVMG : Cours de Volleyball (fixé d'abord au 24 11 62).
- 5 12 62 : SVTM : Dessin : La gouache.
- 6 12 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 12 12 62 : SVTM : Dessin : La gouache.
- 13 12 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 20 12 62 : SVTM : Cours de dessin technique.
- 26 - 31 12 62 : Cours d'hiver de la SSMG.
- 10 1 63 : SVTM : Cours : Papier de journal et collage.
- 23 1 63 : SVTM : Cours : Plume et pinceau.
- 26 1 63 : Congrès SPV.

TRIBUNE

LIBRE

Encore l'article 20 de la LCP

On entend dire un peu partout que cet article 20 de la LCP (Loi sur la Caisse des Pensions) frappe surtout le corps enseignant primaire. Voyons un peu pourquoi et ce qui se passe pour les autres catégories de fonctionnaires.

Le fonctionnaire des bureaux de l'Etat peut, à sa retraite, reprendre de l'emploi dans la fonction qu'il occupait auparavant ou dans une autre analogue ou subalterne. Il le fera souvent à mi-temps (matin ou après-midi), mais toute l'année ; cela représente plusieurs avantages pour tout le monde : satisfaction de l'employeur, qui a du personnel compétent, stable, et connaissant le service efficace immédiatement ; cela permet de rattraper du retard dans le travail dû à la maladie, aux vacances etc ; satisfaction aussi du retraité qui a un horaire agréable : ou le matin ou l'après-midi, ce qui lui laisse une demi-journée de libre pour jouir un peu de sa retraite et se livrer à des passe-temps favoris avec, en plus, une double satisfaction : morale, en rendant service à l'Etat, maté-

rielle, en se procurant un appoint financier non négligeable. Enfin, il n'y a pas de réduction de traitement à craindre avec un emploi à mi-temps ou dans une fonction subalterne, on n'est pas atteint par la mesure prévue à l'article 20.

Dans l'enseignement secondaire le phénomène est semblable : un professeur retraité se réengage à l'année pour quelques heures (10, 12 par exemple) seulement. Cet horaire réduit est agréable, voire supportable ; il apporte un complément rénumérateur, mais il n'y a pas de retenue, puisque le pensionné n'atteindra pas le plafond dans l'espace d'une année.

Les instituteurs sont les plus touchés...

Pourquoi ? Parce que, dans l'enseignement primaire, on ne peut pas travailler à mi-temps où à un horaire réduit, c'est impossible. Le même maître assure un horaire hebdomadaire complet ; on ne peut guère imaginer d'engager deux retraités l'un pour le matin (avec 4 heures) un autre pour l'après-midi (pour 2 heures), ce serait risible, pour le moins ! C'est donc un horaire complet qu'effectue le retraité : 100 % ou rien.

(Suite et fin, haut de page 679)

Pour conclure

Cet article 20 risque de subsister et de résister, dans son principe, à tous les aménagements, amendements et assouplissements éventuellement proposés ; une prochaine session du Grand Conseil tranchera peut-être la question ; ce ne sera pas forcément à notre satisfaction.

GENÈVE

Collège du soir

Mardi dernier 23 mars, une brève cérémonie marquait l'ouverture des cours du « Collège du soir ». Présidée par M. André Chavanne, cette séance réunissait MM. Meier, Jotterand, Grandjean et Dubois, les professeurs et les élèves, les représentants des associations primaires et secondaires et des syndicats patronaux.

Dans son allocution, M. Chavanne souligne la formation toute particulière de ces étudiants du soir et la tâche essentielle de leurs professeurs : aider des adultes à reprendre des études interrompues. Rappelant le « Technicum du soir » qui termine sa 5e année avec succès, il souhaite une pleine réussite à cette nouvelle expérience.

M. Louis Meier voit en cette cérémonie d'ouverture des cours un événement de la vie genevoise. Pour ces 140 élèves, en effet, ce collège représente un espoir, une occasion unique de reprendre des études abandonnées. Il ne faut cependant pas considérer cette chance comme une solution de facilité ni croire que l'on décernera des maturités au rabais !

En conclusion, M. Meier dit sa reconnaissance aux professeurs qui devront adapter leur enseignement à des « collégiens » d'âge, de formation et de personnalité si divers.

M.-L. V.

Thé des correspondantes et déléguées

Déléguées et correspondantes de l'UIG-dames se retrouveront avec leur comité le mercredi 7 novembre, à 17 heures, à l'Hôtel des Bergues.

N'oubliez pas ce rendez-vous !

M.-L. V.

SGTM et RS

Le 3 octobre 1962, l'assemblée générale de la Société genevoise de travail manuel a eu lieu au Bureau international de l'éducation. Cette réunion a été honorée par la présence de M. le directeur de l'enseignement primaire qui ne manque jamais de nous témoigner son appui. La partie administrative, fort brève, a été suivie par la visite des stands de l'Exposition permanente de l'instruction publique, visite commentée par M. Rossello co-directeur du BIE. Le thème de cette exposition est actuellement : le perfectionnement des maîtres primaires.

Chaque participant a sans doute apprécié la compétence de M. Rossello, l'intérêt présenté par les nombreux stands des pays participants et l'ambiance « didactique » offerte par notre stand national. Notons que celui-ci a été réalisé par quelques membres du comité en collaboration avec un décorateur.

A la suite de cette visite, nous ne pouvons que recommander à nos collègues de parcourir les deux étages de cette intéressante exposition.

Il reste à informer nos collègues retraités (présents et futurs) ; c'est à eux de choisir : ou bien travailler à longue durée et accepter une réduction substantielle de traitement (nous ne saurions les encourager dans cette voie) ou bien limiter leur remplacement au temps de rémunération intégrale et cesser le travail quand le plafond est atteint. Attitude mesquine ? Non pas, c'est s'adapter aux données légales.

J. L.

GENÈVE

Rencontre d'enseignants du 20 octobre 1962 AEDÉ (à Plan-les-Ouates)

Dans son propos liminaire, M. Neuenschwander salue la présence de MM. Jotterand, Meier, Roquette, Pucher, Grandjean et de nombreux inspecteurs et directeurs. Il introduit alors le conférencier : M. Jotterand qui parlera d'« Une tâche nouvelle de l'école : former des Européens ».

Former des Européens, tâche nouvelle de l'école : tâche nouvelle ? Pendant longtemps, l'Europe était restée une idée, un idéal, un espoir mais aujourd'hui, il faut franchir un pas et organiser cette présentation de l'Europe à notre jeunesse. Donc tâche nouvelle mais aussi urgente. J.-P. Sartre proclame que « l'Europe est foute ! » En fait elle se porte infiniment mieux, elle se construit. La tâche des éducateurs (former des Européens) est plus aisée que celle des politiques.

Un civisme européen doit naître. Il doit répondre à quatre exigences :

1. Il doit être un savoir (l'élève doit connaître passé et présent de la collectivité européenne) ;
2. Il doit être une conviction ;
3. Il doit être une volonté ;
4. Il doit être un mode de vie.

Par conséquent, une éducation européenne doit communiquer ce savoir susciter cette conviction entraîner, à ce mode de vie. Pour mener à bien cette éducation européenne il faut : un programme, une méthode, une documentation, un maître.

a) **Un programme** : nos plans d'étude ne font pas grande place à l'Europe. Il faut prévoir une heure distincte d'éducation civique et non pas l'englober dans l'histoire. Pour l'homme du XX^e siècle, la connaissance du passé n'est utile que dans la mesure où elle permet de comprendre le passé et d'affronter l'avenir. Ainsi pourrait-on faire des coupes sombres dans l'étude des civilisations anciennes.

Suggestions d'ordre pratique :

Avant 12 ans, pré-formation européenne par élimination de toute tendance nationaliste.

Présentation de figures illustrées de l'Europe : collections de cartes postales et de timbres-poste.

Utilisation des données fournies à l'enfant dans le milieu scolaire et familial. Rencontre de camarades de divers pays.

Après 12 ans, deux formes principales d'enseignement civique :

- a) Formation d'une conscience et d'un esprit européens confiés à plusieurs maîtres et plusieurs disciplines ;
- b) L'enseignement civique européen devient une discipline distincte. Ces deux conceptions sont complémentaires.

Présenter l'Europe à travers des faits concrets : utilisation en histoire et en géographie de cartes offrant une vision globale de l'Europe. Etude en littérature de grands thèmes et de grands courants. En géographie économique, insertion de l'Europe entre les deux grands blocs USA - URSS. Constitution d'un groupe d'études

europeennes, élaboration de monographies, journaux et bulletins scolaires. Voyages d'étude, correspondance interscolaire.

b) **Une documentation :** substantielle et actualisée. Le maître devrait lire de nombreux documents. Un centre de documentation européenne pourrait distribuer des brochures. Un manuel pourrait présenter l'Europe de façon suggestive aux élèves secondaires.

Il faudrait que le maître reçoive une documentation déjà élaborée. Maintenant déjà, un bréviaire du jeune citoyen européen sera rédigé à l'usage des élèves secondaires. Le Centre de documentation européen sera ouvert dans le cadre du Centre européen de la culture. Le Centre devra rédiger des leçons-type pour les éducateurs. Une collaboration entre les radios et télévisions scolaires serait souhaitable.

c) **Un maître :** il nous faut des éducateurs européens.

Le maître collaborant à l'enseignement civique doit être préparé à sa mission, informé des faits et des problèmes qu'il doit présenter à ses élèves, enfin animé par une foi et une ferveur. Actuellement, les futurs instituteurs reçoivent un cours d'instruction civique et les maîtres des écoles professionnelles suivent eux aussi un tel cours.

On doit préparer le maître mais on doit aussi l'informer. Cette information peut être assurée par un service de documentation et par des stages internationaux et nationaux. Le programme de ces stages devrait comporter une information et une partie pédagogique avec démonstration dans des classes.

Des stages internationaux ont été décidés pour former des instructeurs. Des stages nationaux pourront se tenir dès qu'un nombre suffisant d'instructeurs aura été formé.

La part du maître et sa responsabilité ne sauraient être trop soulignées. Cette éducation européenne est plus facile en Suisse car notre pays constitue une préfiguration de ce que pourrait être l'Europe de demain.

Cette présentation de l'Europe à nos jeunes est assurée de rencontrer partout une audience très favorable.

Au cours de la discussion qui suivit cet exposé, M. Jotterand eut l'occasion de préciser encore quelques points.

L'idée de l'Europe ne doit pas être prétexte à un anti-communisme par trop simpliste.

Il est vrai, comme le fait remarquer l'un des interlocuteurs, que les enfants s'intéressent davantage à l'instruction civique *après* 15 ans. Mais, ajoute M. Jotterand, à 15 ans, un certain nombre d'entre eux quittent l'école. Ils doivent pourtant avoir déjà entendu parler d'instruction civique.

M. Philippe Dubois présente un matériel pour l'enseignement de la géographie de l'Europe.

Après le repas, le groupe folklorique du « Feuillu », sous la direction de M. Pulh, interprète, pour la joie de tous, danses régionales de Suisse et tarentelle italienne.

En intermède, Mlle Sebastia et M. Beck chantent l'une des airs espagnols, l'autre des mélodies hongroises.

NEUCHATEL

NEUCHATEL

Gymnastique

La section Neuchâtel-messieurs de l'ACNMEP reprend ses séances hebdomadaires. Chaque vendredi de 18 à 19 h. 30, halle ouest Promenade.

Un Trampolin est maintenant à notre disposition dans cette halle, chacun pourra s'initier à la pratique de cet engin merveilleux. Il est bien entendu à disposition également de la section-dames et de la CT lors de cours ou journées cantonales.

F. Perret et F. Houriet.

P.S. — Acquis à la force du poignet et strictement par initiative privée, notre trampolin nous laisse encore sur les reins une dette de Fr. 300.—. Faites preuve d'esprit sportif en versant quelques francs sur le compte No IV 2300 « Trampolin-Promenade, Neuchâtel ».

Bienvenue

à Mlle Yvonne Rollier, institutrice à Saint-Blaise, qui vient d'être admise dans la Société.

W. G.

« Exercices de calcul mental »

par Paul Perret et Marcel Oberli

Le Département de l'instruction publique nous informe qu'il subventionnera l'achat par le Corps enseignant de la brochure de calcul mental de nos collègues MM. Perret et Oberli qui sera mise en vente très probablement en décembre prochain par la Guilde de documentation de la SPR.

L'avantage se traduira par une réduction du prix de 50 %. L'administration de la Guilde, facturera directement à moitié prix les brochures commandées. Cette faveur aura son effet jusqu'à fin juin 1963.

Il va sans dire que les abonnés à la Guilde bénéficieront aussi de cette mesure pour la livraison qu'ils reçoivent automatiquement.

W. G.

Pensez à Noël !

Brochure N° 62

Pour Noël

12 saynètes de G. Annen Fr. 1.50

S'adresser à la Guilde de documentation, M. L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Guilde de documentation.

Les collègues qui ont commandé les ouvrages annoncés à la page 575 de l'*« Educateur »*, no 32, sont priés de patienter, l'impression n'étant pas terminée.

Edition restreinte.

« La pluie, centre de travail », de J.-L. Cornaz, degré moyen, Fr. 1.—.

JURA**BERNOIS****Stella Jurensis**

La soirée annuelle de Stella Jurensis aura lieu

SAMEDI 17 NOVEMBRE 1962

au château de Domont, à Delémont. Le repas, prévu pour 19 h. 30, sera suivi d'une soirée familière conduite par un excellent orchestre. Quelques baptêmes seront célébrés à cette occasion.

Quant à l'assemblée ordinaire, elle se tiendra au Restaurant St-Georges, à Delémont, à 16 heures.

Amis stelliens, inscrivez-vous nombreux auprès de Robert Straehl, Les Genevez, en indiquant le nombre des participants au repas.

Dernier délai pour les inscriptions : lundi 12 novembre.
H. D.

Une aubaine pour Noël

A l'approche de Noël, combien y a-t-il de collègues qui songent avec un peu d'anxiété au programme de fête qu'ils sont appelés à préparer, puis à présenter devant l'aréopage — bienveillant, certes mais aussi prompt à la critique — des parents ou des membres d'une paroisse ? Il faut « trouver » une pièce de théâtre, des poèmes et des chœurs de Noël, et, si possible, renouveler son répertoire.

Or un collègue de chez nous, qui est à la fois poète et musicien, vient de publier aux Editions « Chante-Jura » à La Ferrière (JB) un recueil de chants de Noël qui rendra de grands services à ceux d'entre vous qui cherchent justement à renouveler leur répertoire. Sous le titre *L'Heure adorable*, ce recueil signé Henri Devain, nous propose dix Noëls à deux ou trois voix égales, qui peuvent se chanter avec ou sans accompagnement de piano. Même à une seule voix, pour des tout petits, ils restent pleins de charme.

Je viens de parcourir ce recueil et j'en ai été enchantée. Sur des textes simples, poétiques et bien à la portée de nos enfants, Henri Devain a écrit une musique facile à mémoriser en même temps que mélodieuse à souhait, une musique qui plaira à vos élèves, qu'ils chanteront avec enthousiasme et n'oublieront pas de sitôt.

L'Heure adorable, j'en suis persuadée, vous apportera de la joie et de l'émotion tout en vous rendant service. N'hésitez pas à en commander un exemplaire aux Editions « Chante-Jura », à La Ferrière (JB). Il coûte 6 fr. 50 mais il vous tiendra fidèle compagnie pendant des années.
S. P.

Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères Porrentruy

Votation populaire du 4 novembre

L'époque contemporaine sera certainement celle de l'école.

Les classes primaires se développent, les classes secondaires sont dédoublées, les classes techniques sont submergées.

Les constructions scolaires de tous les degrés et de tous ordres se multiplient devant le flot croissant des écoliers et des écolières.

Les Ecoles normales n'arrivent plus à former le personnel enseignant nécessaire aux divers secteurs de l'éducation.

Les actes législatifs concernant les études, l'institution scolaire et la gratuité de l'enseignement se succèdent.

Nous assisterons, à travers tout le pays, à un essor extraordinaire.

L'Ecole normale des maîtresses ménagères du Jura subit, elle aussi, sa crise de croissance.

Après avoir débuté modestement, elle n'arrive plus, avec les moyens dont elle dispose, à remplir convenablement la mission qui lui est assignée dans le secteur scolaire de la formation du corps enseignant de nos écoles ménagères.

Les admissions ne peuvent se faire, faute de locaux, que tous les deux ans ; les études générales, professionnelles et pédagogiques, subissent le contrecoup de cette anomalie ; et la meilleure bonne volonté ne réussit plus à assurer pleinement la relève normale et constante du personnel enseignant dans nos écoles ménagères, d'économie domestique et d'ouvrages féminins, et encore moins dans les cours particuliers relatifs à l'entraide familiale dans les milieux urbains et ruraux, et personne n'est disponible pour assurer le service alimentaire rationnel de nos hôpitaux et de nos cliniques.

La construction d'un pavillon d'enseignement, projet No 4, soumis à la votation populaire, donne une solution aux trois problèmes que le temps présent exige de résoudre rapidement.

Le premier : l'admission des élèves. Grâce à la construction projetée et aux locaux qui seront alors mis à sa disposition, l'Ecole normale pourra recevoir une nouvelle promotion d'élèves chaque printemps.

Le second : l'organisation des études. Avec un aménagement et un équipement en fonction de sa mission de formation, l'Ecole normale sera à même de répartir convenablement ses activités.

Le troisième : la création d'un milieu naturel. Jusqu'ici, l'école, l'internat, le jardin, tout se trouvait dispersé. En les réunissant dans le quartier de la cité intellectuelle, on crée véritablement le foyer, l'école et l'étude comme un milieu naturel.

Le projet soumis à la votation populaire réalise absolument et pleinement cette nécessité-là.

Il entre également dans le mouvement général d'équipement auquel nous assistons du bas en haut de l'institution scolaire.

Il donne enfin une solution définitive, heureuse en même temps, et pour un très long avenir, aux problèmes que pose la formation d'une partie importante du corps enseignant de nos écoles.

Nous ne saurions mieux faire que d'en recommander l'acceptation par le peuple.

Au fond, ce qui se fait pour nos écoles, se fait pour la famille,
la cité
et le pays.

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, un projecteur cinématographique, 16 mm sonore, utilisé quelques heures. (A choix entre le MICRON XXV et le KODASCOPE.)

A la même adresse : 1 écran perlé 210 x 160.

1 LEITZ PRADO 250 pour diapos et films fixes.

Écrire à l'administration de l'« Educateur » sous chiffre 4680,

ou tél. (032) 2 84 67.

DE TOUT**ETC.****Week-end des éducateurs espérantistes**

Faoug et Avenches, 10-11 novembre 1962

Tous les collègues qui désirent profiter de cette rencontre pour se mettre à l'étude de l'espéranto sont cordialement invités. A leur intention nous donnons le programme de ce week-end :

Samedi 10 novembre

Dès 16 heures : rencontre à l'Auberge de la jeunesse de Faoug (ligne Morat-Payerne).

L'Auberge de la jeunesse se trouve à 4 minutes de la gare. Elle a été réservée pour les participants à la rencontre, il n'existe donc pas de limite d'âge pour y dormir. Tous les repas auront lieu à l'auberge même.

Durant le samedi après-midi le secrétaire de l'Association des éducateurs espérantistes sera à la disposition des sympathisants qui désirent profiter de cette manifestation pour s'initier à l'espéranto : nous pensons aux jeunes, aux éducateurs, etc.

18 heures : souper pique-nique : vous recevrez du thé, apportez le reste.

19 h. 30 : conférence en espéranto de M. Charles Ecabert, latiniste et professeur à Neuchâtel, président de l'Association des éducateurs et espérantistes de Suisse :

Roman civilizo en Helvétio

Ceux qui désirent passer la nuit à l'auberge sont priés de prendre des habits chauds ou un sac de couchage. Vous recevrez une couverture.

Dimanche 11 novembre

8 h. : Petit déjeuner pique-nique : vous recevrez du thé, apportez le reste.

8 h. 45 : Assemblée annuelle des éducateurs espérantistes.

9 h. 45 : Départ pour la gare. 9 h. 51 départ du train pour Avenches.

9 h. 56 : Arrivée à Avenches. Visite du Musée Por Aventico sous la direction de M. Charles Ecabert.

12 h. 11 : Départ du train pour Faoug. 12 h. 15 : Arrivée à Faoug.

12 h. 30 : Déjeuner pique-nique à l'Auberge de la jeunesse. Vous recevrez de la soupe et du thé, apportez le reste.

14 h. : Promenade dans les environs d'Avenches.

16 h. : Fermeture de la rencontre dans un café d'Avenches.

La possibilité de manger son pique-nique permet à chacun de prendre part à cette rencontre sans crainte de voir son porte-monnaie trop mis à l'épreuve.

Prix : rencontre entière : de Fr. 4.50 pour les jeunes, Fr. 6.50 pour les éducateurs espérantistes à Fr. 7.50 pour les non-membres. (Les enfants paient Fr. 4.50.)

Pour faciliter l'organisation de la rencontre annoncez s'il vous plaît votre participation à Claude Gacond, instituteur, La Sagne (NE). Tél. (039) 8 31 62.

Echange d'appartement

Professeur de Cologne échangerait, en été 1963, son appartement contre un logement de 7-8 lits dans la région du Léman. Echangerait aussi son chalet de vacances au Beatenberg (Berne), mais pour une autre période de l'année.

Offres au trésorier SPR.

ÉCOLE COMPLÉMENTAIRE PROFESSIONNELLE DE VEVEY

La Municipalité de Vevey ouvre un concours pour deux postes de

maître de branches générales

pour les apprentis de diverses professions artisanales. L'un des postes comportera l'enseignement de l'algèbre et des sciences appliquées.

Trente heures hebdomadaires d'enseignement.

Titre exigé : brevet d'enseignement primaire pour un poste, brevet pour les classes supérieures pour l'autre poste, ou titre équivalent.

Les maîtres seront appelés à suivre un cours fédéral d'introduction d'un an, pendant lequel ils seront rétribués.

Traitement selon classification du statut des fonctions publiques cantonales.

Entrée en service : 16 avril 1963.

Les offres doivent être adressées avant le 12 novembre 1962 à la direction du Centre professionnel de Vevey, rue Ls-Meyer 4. Les candidats éventuels peuvent lui demander l'envoi du cahier des charges.

Service administratif des écoles.

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

PROGRAMME DES ÉCOLES ASSOCIÉES

Liste des éducateurs décidés à commencer en septembre une expérience de compréhension internationale.

CANTON DE BERNE

Berne :

Mlle Elisabeth Jean-Richard, professeur, Mädchen - Sekundarschule Schosshalde, Ostring 76.

Sujet : les Philippines.

CANTON DE NEUCHATEL

Neuchâtel :

M. Simon, professeur, Ecole secondaire.

Sujet probable : étude d'un pays (encore à préciser).

CANTON DU VALAIS

Saint-Maurice :

M. le chanoine Eracle, Collège Saint-Maurice.

Sujet : Le Siam.

Sierre :

M. Antoine Maillard, professeur, Collège de Sierre, Grand Cible 2.

Sujet : Le Japon.

CANTON DE VAUD

Lausanne :

Mlle Gertrude Ansorge, professeur, Collège du Belvédère.

Sujet probable : un pays africain.

Mlle Zurbrunnen, professeur, collège de Villamont.

Sujet : (encore à préciser).

M. Jean-Daniel Subilia, professeur, Ecole normale, avenue de Rumine 53.

Sujet probable : Corée et le principe des droits de l'homme.

Mlle Edmée Montandon, professeur au Collège classique de Neuchâtel, vient d'obtenir une bourse de voyage de l'Unesco dans le cadre du Projet majeur de rapprochement des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Elle se rendra du 20 août au 1^{er} décembre 1962 successivement en Thaïlande, au Japon, aux Philippines et en Inde où elle

LE VOCABULAIRE FONDAMENTAL

Assis au fond de la salle, l'inspecteur feuilletait les cahiers. Il paraissait satisfait : il avait une certaine manière de hocher doucement la tête et d'arrondir, en signe d'étonnement approbatif, les sourcils et les lèvres.

La matinée prit fin. Et dans le silence impressionnant qui s'établit au moment où le dernier élève passa la porte, l'inspecteur dit au maître :

— Bonne leçon que celle que vous avez donnée ! Et tout en vous écoutant j'ai pris connaissance des travaux de vos enfants... Vous avez imaginé, en français, une multitude d'exercices qui, non seulement doivent les passionner, mais qui leur apportent — et je vous en félicite — une véritable culture linguistique. Comment trouvez-vous le temps de vous occuper de phraséologie et d'une étude aussi poussée des familles de mots, des synonymes, des homonymes et des antonymes ? Comment arrivez-vous à comprendre dans votre programme l'étude des racines grecques ?

— C'est que, Monsieur l'inspecteur, j'emploie le Pirenne.

L'inspecteur eut un fin sourire. Il n'était pas fâché d'entendre développer, par d'autres que lui, des idées qui lui étaient chères. Et il décida de jouer au naïf :

— On dit pourtant communément que la pratique du vocabulaire fondamental appauvrit la langue. A entendre vos gosses, à consulter leurs travaux, il semble que ce ne soit pas ici le cas !

— Ceux qui le pensent, Monsieur l'inspecteur, confondent vocabulaire et orthographe d'usage. La liste de Pirenne, ce n'est pas du vocabulaire ; la preuve : elle porte le nom de « Programme d'orthographe d'usage ».

Notre jeune collègue s'anima, oubliant la qualité de son interlocuteur, risquant de paraître présomptueux... il continua :

— Les méthodes actuelles qui conduisent le maître à faire apprendre aux enfants, en vrac, les quelque dix mille mots qu'ils rencontrent au cours de leur scolarité, sont vaines. Non seulement elles aboutissent à un déchet considérable dans la mémorisation mais elles accaparent le temps du maître et l'empêchent de donner un véritable enseignement du vocabulaire, celui que reflètent les cahiers que vous avez consultés.

En revanche j'ai opté pour la méthode qui consiste à retenir, pour l'orthographe, les quelques centaines de mots que des études scientifiques ont choisis pour le degré où j'enseigne. Ces mots, statistiquement, ont des chances de se rencontrer, soit dans les épreuves scolaires, soit (et c'est l'essentiel) au cours de toute l'existence des futurs adultes. L'orthographe de ces vocables fait l'objet de répétitions systématiques tout au long de l'année.

Si mes collègues, Monsieur l'inspecteur, s'étaient ralliés au principe du vocabulaire fondamental, les enfants de cette école la quitteraient, à quinze ans, avec un bon bagage orthographique.

— Je suis heureux, dit l'inspecteur, que vous en soyez persuadé...

A. Ischer.

rassemblera une documentation et nouera des contacts avec les écoles associées de l'Unesco.

Mlle Montandon a été chargée par la section de l'Educa-

tion de la Commission nationale suisse pour l'Unesco de coordonner l'ensemble du programme des « Ecoles associées » sur territoire suisse.

Berne, août 1962.

Un centre d'intérêt pour le degré supérieur



Les constructions routières actuelles

La construction des autoroutes est une œuvre si considérable, elle apporte dans les régions qu'elle touche un tel bouleversement qu'elle ne peut manquer d'intéresser les plus grands de nos élèves. C'est à leur intention que nous avons réuni une documentation dont l'essentiel nous a été fourni par le Bureau de l'autoroute, à Lausanne, que nous remercions pour son obligeance. Cette étude permettra des leçons de civisme, de géographie, de calcul, que nous esquisserons, nous bornant à des suggestions que chaque maître saura adapter à sa classe.

C'est en 1921 que les Hollandais firent le projet de construire une autoroute d'Amsterdam à Rotterdam qui fut commencé 6 ans plus tard. Pourtant la première autoroute du monde fut établie en Italie en deux ans, de 1923 à 1925, entre Milan et les lacs italiens. A vrai dire, elle ne possédait pas toutes les caractéristiques des autostrades italiennes

construites après 1945 (les deux directions n'étaient pas divisées), telle l'autoroute du Soleil (738 km) de Milan à Rome, puis Naples, réalisée actuellement jusqu'à Florence. La première route allemande, Bonn-Cologne, fut construite de 1929 à 1932 ; l'Allemagne possède aujourd'hui 2936 km d'autoroute sur les 3860 km prévus ; la liaison Hambourg-Francfort-Bâle-Hafraba vient d'être terminée. En 1955, les Etats-Unis possédaient 8300 km d'autoroutes ; le programme de constructions routières adopté en 1956, prévoit un réseau de 6600 km de routes à construire jusqu'en 1970, dont la plupart seront des autoroutes. La France qui ne compte que 17 km de ces routes a établi tout un plan de constructions qui se réaliseront au rythme de 170 km à 200 km par année. Les voies de première urgence seront Paris-Lyon (471 km), Lyon-Marseille (307 km), Paris-Lille-Belgique (293 km), Paris-Normandie (165 km). La Belgique et l'Angleterre préparent des constructions.

En Suisse

L'idée de créer une autostrade pour relier Genève et Lausanne est née en 1950 dans une **conférence du tourisme économique romand**. Elle suscita bien des discussions. Pour permettre à l'Etat vaudois de se livrer à des comparaisons entre l'aménagement d'une autostrade et l'amélioration de la route du bord du lac, le Département des travaux publics demande, en 1953, un crédit de 28 000 francs au Grand conseil qui le lui accorde sans hésiter.

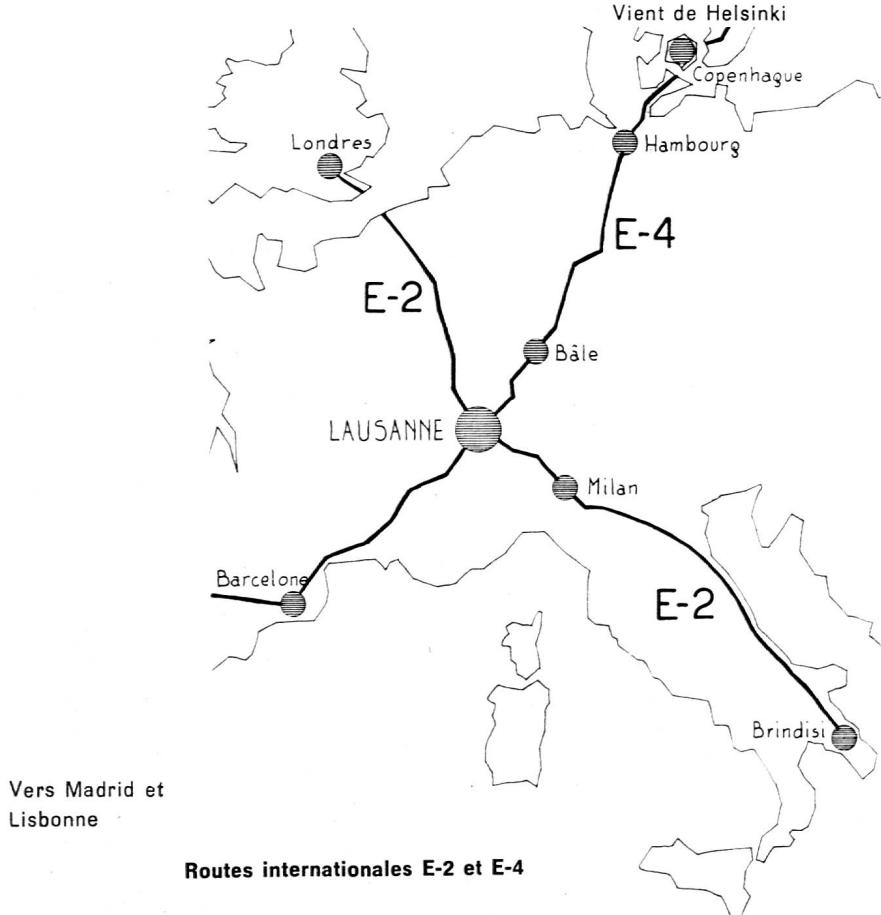
Un compte d'attente pour l'acquisition de terrains créé en 1947 permit dès 1953 des achats à des conditions très favorables.

Le 6 juillet 1958, par 514 742 voix contre 91 284, le peuple suisse accepta les **nouveaux articles constitutionnels** visant à doter notre pays d'un nouveau réseau d'autoroutes adapté aux besoins actuels du trafic ; la Confédération paiera jusqu'au 86 % des frais. Le 22 avril 1959 fut posée la première pierre du pont sur l'**Aubonne**.

C'est en février 1960 que le Conseil fédéral publia un nouvel arrêté fixant le réseau des routes nationales à construire, de 1770 km au total, fondé sur les études de la **Commission fédérale de planification**, nommée en 1954. Le 21 juin 1961, les Chambres fédérales acceptèrent ce plan soit environ 700 km de routes de 1^{re} classe, 630 km de routes de 2^e classe et 440 km de routes de 3^e classe.

La topographie de notre pays montagneux renchérit la construction à cause des nombreux travaux d'art qu'elle impose : ponts, galeries, tunnels, murs de soutènement.

Restait à prévoir le financement d'une telle entreprise devisée provisoirement à 5,5 milliards. Fallait-il envisager des droits de péage comme en Italie ou augmenter les droits d'entrée sur le carburant. Le Conseil fédéral décida de relever de 7 centimes par litre les droits d'entrée. L'augmentation jugée trop élevée par la majorité des usagers de la route amena le Touring-Club et l'Automobile-Club à lancer un référendum qui aboutit et le peuple suisse à une forte majorité, refusa l'arrêté, que le Conseil fédéral modifia en ramenant l'augmentation à 5 centimes. Les Chambres acceptèrent ce nouvel arrêté et aucun référendum ne vint remettre les choses en question.



Dans le canton de Vaud

Le programme prévu jusqu'ici prévoit au total 208 km d'autoroute, soit 144,5 km de 1^{re} classe, 30,5 km de 2^e classe, et 32,9 km de 3^e classe (0,48 m par habitant). La dépense revenant au canton pour ce travail représente 2090 francs par véhicule à moteur ou 430 francs par habitant.

Lorsque les Chambres fédérales eurent décidé d'accorder une subvention provisoire de 80 % au canton de Vaud, le Conseil d'Etat constitua un **Bureau de construction des autoroutes vaudoises**, comptant 105 personnes (ingénieurs et géomètres, techniciens, dessinateurs, surveillants de travaux, employés d'administration, laborants), réparties en 5 sections (études, topographie, essais, travaux, administration).

Le tracé de l'autoroute Genève-Lausanne a été établi par le Bureau des constructions des autoroutes et approuvé par la Commission fédérale de planification, qui a élaboré elle-même le tracé des autres routes.

Les projets à l'échelle du 1/25 000 et du 1/5000 sont soumis aux instances intéressées.

La section des études procède ensuite :

1. Au piquetage sur le terrain avec modifications indispensables qu'impose l'état des lieux.
2. Mise au point et calcul du projet à l'échelle du 1/1000.
3. Préparation des plans à soumettre à l'enquête publique dans les communes intéressées.
4. Préparation de la documentation à l'intention des entreprises.
5. Préparation des plans d'exécution des chantiers.

La section topographique implante les axes sur le terrain, établit le programme des calculs, et les réalise ;

La section des essais procède aux prospections des terrains avec l'aide de géologues, elle contrôle la qualité des matériaux et des travaux ;

La section des travaux prépare les soumissions et les adjuge.

* * *

Une **Commission cantonale d'achat des immeubles pour les routes nationales** nommée en 1955 se compose de trois membres qui s'adjoignent, suivant les circonstances, divers experts : un ingénieur rural ou forestier, un viticulteur, un arboriculteur, un expert en immeubles, un architecte, un avocat, un notaire ou deux géomètres.

La Commission donne son avis sur le tracé, au point de vue agricole et achète les terrains nécessaires pour l'emprise des routes nationales.

L'achat peut se faire à l'amiable ou par expropriation. Les prix maxima qu'elle a pratiqués jusqu'au 31 mars 1962 sont : pour les terrains forestiers : 1 fr. le m²; pour les terrains agricoles : 3,50 fr. le m²; pour les terrains viticoles et arbicoles : 10 fr. le m²; en zone industrielle : 45 fr. le m²; en zone villas : 60 fr. le m²; en zone locatifs : 100 fr. le m². Sur le parcours Lausanne-Genève, il n'y a eu que huit cas d'expropriation. Le citoyen suisse n'aime pas être exproprié, il aime pouvoir traiter librement et avoir le sentiment que le prix fixé est équitable et qu'il l'a accepté.

Les améliorations foncières

La construction des autoroutes entraîne des inconvénients graves : fractionnement de propriétés ou de parcelles, isole-

ment de certains terrains par rapport à leur centre d'exploitation. La loi fédérale comme la loi cantonale oblige à regrouper la propriété foncière agricole. Cette réorganisation ne peut se faire que par l'intermédiaire de **syndicats d'améliorations foncières** qui fixeront les échanges de parcelles, utilisant pour cela les terres achetées par l'Etat. Ces remaniements parcellaires doivent s'accompagner de l'exécution de chemins ruraux, pour remplacer ceux qui seront devenus inutilisables du fait de l'autoroute et pour améliorer le réseau destiné à desservir correctement les nouvelles parcelles résultant du regroupement. C'est à l'intérieur du syndicat régional créé que s'effectuent toutes ces transformations qui ont coûté 15 millions pour les quinze syndicats formés entre Lausanne et Genève.

Construction de l'autoroute

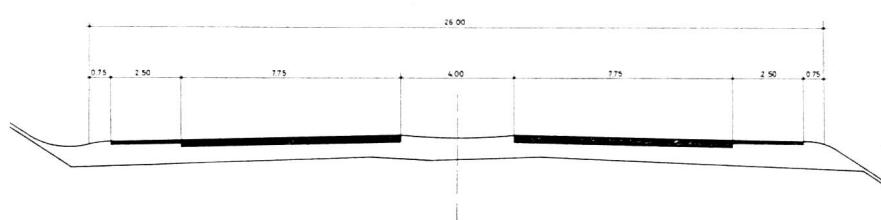
Route de 1^{re} classe

Le profil en travers se compose d'un terre-plein central de 2 m, gazonné et planté d'arbustes. Ensuite, symétriquement de chaque côté, une piste de roulement de 8 m divisée en deux bandes de 4 m; puis une bande d'arrêt pour les cas de panne de 2,5 m et une banquette latérale de 0,5 m à 1 m suivant les conditions. Ensuite, soit un talus, soit un

déblai, soit au total 26 m.

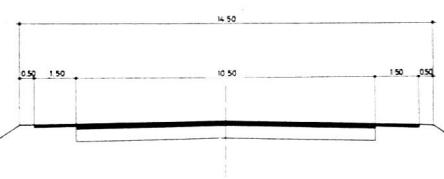
En profondeur, nous trouvons 20 cm de revêtement (asphalte ou béton), puis 75 cm de fondation et des drains pour l'écoulement de l'eau.

Les travaux s'accomplissent dans la succession suivante : défrichement, retroussement de terre végétale, pose de canalisations, terrassement, mise en place de la grave de fondation, exécution du revêtement en béton, travaux de finition.



Route de 2^e classe

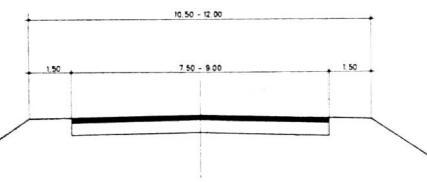
Largeur totale 12 à 14,50 m, composée d'une chaussée de 10,5 m (pas de terre-plein gazonné au centre), puis des bandes de 1,50 m et de 0,50 m de chaque côté.



Route de 3^e classe

Largeur de la piste de roulement : 7,5 m à 9 m, bandes latérales de 1,5 m; largeur totale : 10,5 m à 12 m.

Actuellement, les segments de routes terminés, en Suisse, font un total de 136 km et 206,5 km sont en construction.



Les autoroutes vaudoises

Lausanne a le privilège de se situer au centre d'une **étoile à 3 branches** qui lui assurera de très belles possibilités de liaison dans la **direction de Genève**, en **direction du nord** et en **direction du Simplon au sud-ouest**.

1. L'autoroute Lausanne-Genève est la première expérience suisse de ce genre de construction. Les études d'exécution ont débuté au printemps 1959 et ont duré 2,5 ans puisque le dernier tronçon, la traversée de Morges, a été mis en soumission en automne 1961. Les études à l'échelle du 1/1000 sont terminées, les plans ont été mis à l'enquête dans les communes intéressées et tous les travaux ont été adjugés à une quarantaine d'entreprises. L'autoroute Lausanne-Genève constitue actuellement un chantier continu de 48 km de longueur en pays vaudois, sur lequel travaillent, plus de 2000 ouvriers qui ont déjà coulé 7000 m³ de béton et déplacé 3 millions de mètres cubes de terre.

Elle comprend **70 traversées** de routes cantonales, communales, rurales et de chemins de fer et plus de **200 ouvrages d'art** allant du simple aqueduc aux viaducs les plus importants. Puisque aucune voie ne saurait traverser l'autoroute, il a fallu créer **7 jonctions et 2 demi-jonctions** à Morges, ainsi qu'un échangeur de circulation à Ecublens permettant l'échange de trafic entre les directions Genève, Lausanne et Berne. Ces jonctions deviendront de véritables gares puisque c'est par elles seulement que les véhicules pourront emprunter l'autoroute.

Sur la commune de Bursins, à mi-distance entre Lausanne et Genève se construira la **station d'exploitation** conçue de la façon suivante : de chaque côté de l'autoroute se trouveront une station d'essence, un restaurant sans alcool, des places de parc et des bâtiments administratifs. Ce **centre d'entreprise** comprendra les machines à peindre les lignes blanches, les chasse-neige, les camions de nettoyage, les commandes pour l'éclairage, la police, la centrale téléphonique qui recevra les appels provenant, en cas de panne ou d'accident, des bornes téléphoniques placées tous les 2 kilomètres le long de la route (38 stations semblables sont prévues sur l'ensemble du réseau routier national).

Tous frais compris : achat de terrain et remaniement parcellaire, etc., le kilomètre de l'autoroute Lausanne-Genève revient approximativement à 4,5 millions de francs.

2. Le contournement de Lausanne relie l'échangeur de circulation d'Ecublens à celui de Villars-Ste-Croix et à la jonc-

tion de Vennes sur la route cantonale Lausanne-Berne. Il s'agit d'un premier tronçon de l'autoroute Lausanne-Berne et des premiers kilomètres de l'autoroute Lausanne-Simplon. La décision de construire cette artère a été prise en juin 1961, en vue de permettre aux visiteurs motorisés de l'Exposition nationale d'atteindre les places de parc de Vidy sans traverser Lausanne. Le délai très court de réalisation oblige à ne construire en première étape qu'une demi-autoroute de 14 m avec 3 voies de roulement seulement.

Ce tronçon de 10 kilomètres, dont le coût total atteint 140 millions, comporte la construction de 4 viaducs de 150 à 180 m de longueur, un ouvrage de 400 m de longueur, 20 traversées de routes et chemins, 3 jonctions et un échangeur de circulation à Villars-Ste-Croix permettant l'échange du trafic entre les directions de Lausanne, Berne et Simplon.

En 7 mois, ce projet difficile a été établi au 1/1000, mis à l'enquête et en soumission ; il est en voie de réalisation actuellement.

3. L'autoroute vers le nord suivra un tracé aujourd'hui fixé sur tout son parcours : Lausanne, Payerne, Avenches, Morat et Berne. Les communes ont donné leur accord sauf Avenches qui en discute encore en ce moment. Les plans au 1/5000 et au 1/1000 pour la région yverdonnoise sont faits. Une surface totale de 611 885 m² de terrain a été achetée pour une somme de 2 541 202 fr., soit 4,14 fr. le m². La construction ne se fera pas avant 1970.

4. L'autoroute Lausanne - Simplon a d'abord suscité plusieurs solutions : a) aménagement de la route du lac en route à 6 voies, mais la topographie du terrain, le nombre des localités à traverser, les difficultés de s'insérer entre le lac, la voie ferrée et les vignes ont amené à y renoncer; b) tracé au-dessus des vignes par Savigny et Châtel-St-Denis avec tunnel jusqu'à Villeneuve ; c) construction de la route sur le lac suivant la côte, mais la solution n'eut pas l'heure de plaisir aux bordiers qui voyaient la rive massacrée.

On espère attaquer les travaux de construction, suivant le tracé adopté, à partir de 1964. D'aucuns regrettent qu'on n'ait

pas commencé l'autoroute Lausanne-Villeneuve avant celle de Lausanne-Genève tant cette voie se trouve chargée.

Les études ont été faites jusqu'à présent par le service des routes de l'Etat ; on a dû tenir compte de la nature des cultures, de la stabilité des sols, des régions très bâties qu'il fallait traverser ; les travaux de prospection géologique ont été entrepris très tôt, de même que l'examen du réseau des sources qui émergent de toutes ces côtes dominant le lac. De Villeneuve, l'étude a été poursuivie jusqu'à St-Maurice où l'on a même exécuté un tronçon-échantillon de 1,5 km, à deux chaussées séparées, large chacune de 7 m, comportant un demi-pont sur le Rhône, un passage inférieur pour la route locale et l'abattage d'une importante masse de rocher, le tout ayant coûté 5,6 millions.

Le Service fédéral des routes aurait préféré une route exprès au travers de Lausanne au détournement par le nord ; lorsqu'il se rallia, après de longues discussions à la proposition du passage par le nord de la ville (on envisage la possibilité par la suite de ceinturer Lausanne par le sud) un temps assez long s'était écoulé amenant un renchérissement des terrains et un retard dans l'avancement des travaux.

Routes de 2^e et 3^e classe

Ce sont les tronçons : Vevey-Châtel-St-Denis ; Orbe - frontière française ; Yverdon par Grandson vers Neuchâtel. Ils sont à l'étude par le Service cantonal des routes.

Le volume probable des travaux routiers à exécuter dans le canton de Vaud pendant ces prochaines années sera d'environ 80 millions de francs par année. Or l'ensemble de toutes les constructions envisagées dans le canton en 1962 atteint 900 millions. Les autoroutes ne représentent que le 9 % de cette somme.

Arithmétique

But : emploi de grands nombres ; calcul du % et utilisation des échelles de réduction.

1. Les achats de terrain pour toutes les autoroutes du canton de Vaud au 15 mars 1962 se répartissaient de la manière suivante :

Secteur	Surface	Montant total
Lausanne - Genève	2 890 619 m ²	43 890 262
Ecublens - Vennes	625 981 m ²	18 320 835
Villars-Ste-Croix - Avenches	611 885 m ²	2 541 292
Lausanne - St-Maurice	662 768 m ²	13 237 472
Ceinture Lausanne - Prilly	100 853 m ²	5 435 812

Quel est le prix d'achat moyen du m² pour chaque secteur ? Le total de la surface achetée ? Le montant total des achats.

(Réponses : 15,18 fr. ; 29,20 fr. ; 4,14 fr. ; 19,97 fr. ; 53,90 fr. ; 4 904 217 m² ; 83 425 680 fr.)

Réduire cette surface totale en km²; elle représente quel % de la surface totale du canton ?

(Réponse : 0,14 %.)

2. La longueur totale des autoroutes vaudoises atteindra 208 km, soit 144,5 km de routes de 1^{re} classe, 30,5 km de routes de 2^e classe et 32,9 km de routes de 3^e classe.

Chacune des catégories représente quel % du réseau suisse qui comprendra environ 700 km de routes de 1^{re} classe, 630 km de 2^e classe et 440 km de 3^e classe ?

(Réponses : 20,64 % ; 4,84 % ; 7,48 %.)

3. Une longueur totale de 208 km d'autoroutes dans le canton de Vaud donne une longueur de 48 cm par habitant. Quelle est alors la population de ce canton ?

(Réponse : 433 334 habitants.)

Si la dépense se monte à 430 fr. par habitant, quelle somme atteindra-t-elle ?

(Réponse : 186 333 620 fr.)

Cette somme dépensée par l'Etat de Vaud représente le 20 % des frais occasionnés par la construction des autoroutes vaudoises. A combien s'élève le coût total de la construction ? Combien versera la Confédération qui paie le 80 % du coût total ?

(Réponse : 931 668 100 fr et 745 334 480 fr.)

Cette somme de 186 333 620 fr. à débourser par le canton de Vaud représente 2090 fr. par véhicule à moteur. Combien le canton compte-t-il de ces véhicules ?

(Réponse : 89 614.)

4. Si 1 l de carburant paie à la frontière un supplément de 5 c, combien faudra-t-il de litres importés pour payer la part de la Confédération à la construction des autoroutes vaudoises ? Combien pèseront-ils de tonnes si la densité du carburant est de 0,9 ?

(Réponse : 18 633 362 000 litres et 16 770 025,8 t.)

5. Lisez le graphique ci-joint (à reproduire au tableau noir). Complétez-le jusqu'en 1962 en sachant qu'à la fin de cette année l'effectif des véhicules à moteur atteindra 1 million (automobiles,

autobus et camions). Dites quel était cet effectif en 1920, en 1930, en 1941, en 1950, en 1960. Quel est l'accroissement du nombre des véhicules entre 1950 et 1960 ? Entre 1944 et 1950 ?

6. Divisez sur la carte le tracé de la Nationale N° 1 en segments aussi rectilignes que possible, mesurez-les à vol d'oiseau et, après avoir pris connaissance de l'échelle de réduction, calculez-en la longueur sur le terrain en y ajoutant le 15 % pour tenir compte des courbes de la route.

Les segments pourront être : Genève - Lausanne ; Lausanne - Yverdon ; Yverdon - Berne ; Berne-Soleure ; Soleure Baden ; Baden - Zurich ; Zurich - Winterthour ; Winterthour - St-Gall ; St-Gall-St-Margrethen.

7. Faites le même travail pour les nationales N° 2 et N° 3 Bâle - Chiasso et Bâle - Coire.

8. Sur une carte de l'Europe mesurez par fragments aussi rectilignes que possible les distances de la grande transversale du continent : Hambourg -

Francfort - Bâle - Berne - Lausanne - Martigny - Gd-St-Bernard - Turin - Rome - Brindisi ; ou Bâle - Lucerne - Gothard - Chiasso - Milan, etc.

A une vitesse de 110 km-h, combien une automobile mettrait-elle de temps pour se rendre de Hambourg à Rome ? Si l'auto consomme 12 l aux 100 km, quelle sera la dépense pour l'un et l'autre parcours ? 1 l de carburant coûte en moyenne 65 c le l.

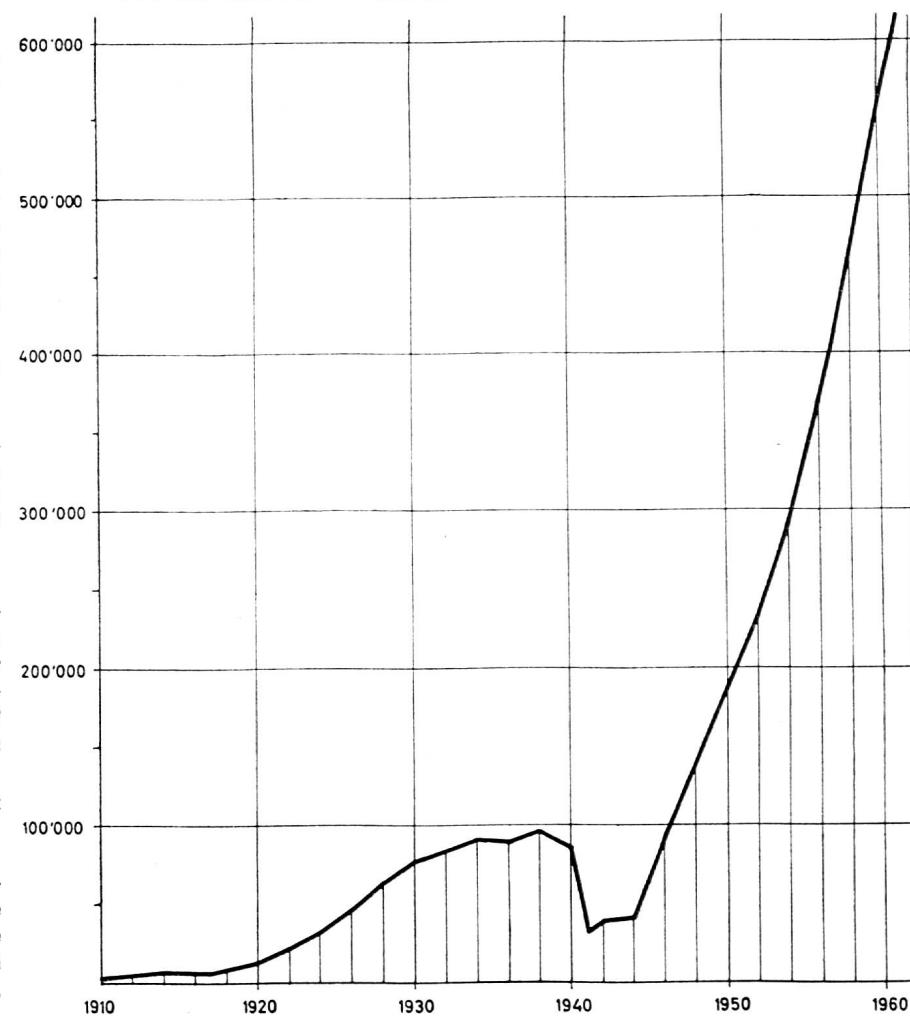
Géographie

But : obliger l'élève à observer le nouveau réseau routier, à réfléchir aux raisons qui ont dicté son tracé, à ses difficultés de réalisation, aux possibilités qu'il offrira.

1. Citez les 11 routes du réseau à créer en les désignant par leur numéro suivis des noms des 2 localités extrêmes.

(N° 1 Genève - St-Margrethen ; N° 2 Bâle - Chiasso ; N° 3 Bâle - Coire ; N° 4 Lucerne - Schaffhouse (frontière allemande) ; N° 5 Yverdon - Soleure ; N° 6 Berne - Sion ; N° 7 Winterthour - Cons-

Effectif des véhicules à moteur en Suisse de 1910 à 1960



tance ; № 8 Lucerne - Spiez ; № 9 Val-lorbe - Simplon ; № 12 Vevey - Fribourg ; № 13 Coire - Biasca.)

2. Suivez la route № 1 en disant les noms des localités à proximité desquelles elle passe et des rivières qu'elle franchit.

(Rép. : varie selon la carte employée.) Quand vous aurez trouvé sa longueur approximative, vous direz combien de temps prendra la traversée de la Suisse de Genève à St-Margrethen à 110 km-h., sans arrêt.

3. Même observation et même question pour les routes № 2 et № 3.

4. Faites l'itinéraire du plus grand circuit possible toujours sur autoroutes suisses, partant de Lausanne et y revenant sans jamais rouler deux fois sur le même parcours.

5. La construction du réseau national prévoit des tunnels routiers dans les Alpes. Lesquels ? (Rawil, St-Bernardin, Gothard).

6. Faites quelques itinéraires touristiques et décrivez les régions traversées. (En utilisant seulement les autoroutes.)

7. Les routes de 1^{re} classe relient les 7 principales villes de notre pays ; citez-les. Comment expliquez-vous alors qu'on ait prévu une telle route pour les secteurs Berne-lac de Thoune et Lausanne-Villeneuve ?

(Réponse : Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, St-Gall, Lucerne. Les deux secteurs cités conduisent à des centres de tourisme : Montreux et le Valais, l'Oberland bernois.

8. Pourquoi la Nationale № 2 passe-t-elle au sud du lac des Quatre-Cantons ?

(Réponse : sur l'autre rive, route dans le rocher : l'Axenstrasse, rélargissement coûteux, liaison facile avec la route № 8 vers Lucerne ou l'Oberland bernois.)

9. Pourquoi, au lieu de construire une route toute nouvelle de Lausanne à Genève, n'a-t-on pas transformé en autoroute la voie déjà existante ?

(Réponse : traversées de Coppet, Rolle et Morges : rélargissement impossible.)

10. Que répondrez-vous aux personnes qui auraient désiré la construction d'un tunnel de Lausanne à Villeneuve, au lieu du tracé adopté ?

(Réponse : coût élevé, tunnel trop long, inconfortable, disparition pour les automobilistes d'un des plus beaux paysages de notre pays.)

11. Quel canton n'est pas touché par le réseau international ?
(Réponse : Appenzell.)

12. Quel est le canton qui aura la plus grande longueur d'autoroute de 1^{re} classe ?

(Réponse : Vaud ; 20 % de la longueur de toutes les routes suisses de 1^{re} classe.)

13. Dès que sont connus les endroits où se feront les jonctions de l'autoroute avec des régions avoisinantes, les prix des terrains de cette région montent rapidement. Pourquoi ?

(Réponse : les jonctions deviendront de véritables gares de l'autoroute, des industries pourront s'y installer, des agglomérations locatives, etc.).

14. Comment expliquer que la France ait commencé la construction d'autoroutes avec un certain retard.

(Réponse : guerre d'Algérie, riche réseau de belles routes déjà construites.)

15. Pourquoi les ouvriers des chantiers de construction viennent-ils en général d'Italie et d'Espagne ?

(Réponse : pays agricole, pauvre, pas d'apprentissage, instruction peu répandue.)

Civisme

But : Montrer le fonctionnement, le jeu de nos institutions démocratiques en se fondant sur des faits concrets et actuels.

a) Elaboration d'une loi fédérale

Comment expliquer notre retard dans la construction des autoroutes, par rapport à nos voisins, l'Allemagne et l'Italie, que la guerre a pourtant ravagés ?

(Notre fédéralisme, la haute conjoncture, manque de main-d'œuvre, pays accidenté où l'établissement des routes est très coûteux.)

Chez nous, la Confédération et les cantons se partagent la souveraineté ; par exemple l'armée, les douanes, la monnaie sont du domaine de la Confédération, tandis que les écoles, la construction et l'entretien des routes relèvent des cantons. Dans quel texte ce partage est-il établi ?

(La Constitution fédérale de 1874.)

Or seule la Confédération est à même de créer un réseau routier national dont l'établissement nécessite une vue d'ensemble générale. L'opinion publique (journaux, Touring-Club, Automobile-Club, députés, etc) réclament une modification de la Constitution. Auprès de quelle autorité ?

(Conseil fédéral.)

Le Conseil fédéral prépare 3 articles nouveaux qu'il propose d'introduire dans la Constitution pour que la Confédération ait le droit de s'occuper de l'établissement d'un réseau routier national. Mais c'est le souverain du pays qui peut seul décider de l'adjonction de ces articles dans la Constitution. Quel est ce souverain ?

(Le peuple.)

Le peuple s'est prononcé affirmativement à une très forte majorité le 6 juillet 1958. Mais ces 3 articles ne sont que des principes insuffisants, pour régler d'avance les problèmes que va poser la construction du réseau en collaboration avec les cantons. Que faut-il établir avant de se mettre au travail ?

(Une loi fédérale.)

Une loi est difficile à faire, elle exige des connaissances variées et approfondies. Qui va la préparer ?

(Un conseiller fédéral, le chef du Département de l'intérieur, nomme une commission de personnes compétentes qu'il choisit dans toutes les régions du pays : juristes, ingénieurs, géomètres, gouvernants cantonaux, députés au courant de ces questions, etc.)

Le Conseil fédéral examine ensuite cette loi ainsi préparée, la discute, la modifie s'il le juge bon et l'adopte. Le texte imprimé, précédé d'un **exposé des motifs** devient le projet de loi du Conseil fédéral que la Chancellerie envoie à qui ?

(Aux députés aux Chambres fédérales.)

Les Chambres fédérales vont étudier ce projet. Pour cela, le Bureau du Conseil national nomme une commission de députés qui se réunit à plusieurs reprises, discute, ajoute, modifie ou supprime des articles et présente son rapport (un en allemand, l'autre en français) dans une prochaine séance du Conseil national.

Les députés proposent d'éventuels amendements et finissent par accepter tous les articles de cette loi nouvelle.

Les opérations ne sont pas terminées. Qui doit encore discuter et adopter la loi ?

(Le Conseil des Etats procède exactement comme le Conseil national : commission d'étude, rapport, discussion, votation.)

Qu'arrive-t-il lorsque les textes votés par le Conseil national ne sont pas exactement semblables à ceux adoptés par le Conseil des Etats ?

(Les textes « font la navette » d'un Conseil à l'autre jusqu'à ce que l'accord soit complet.)

La loi définitivement acceptée par les Chambres n'entre pas en vigueur immédiatement. Il faut attendre 3 mois, pourquoi ?

(Les citoyens peuvent demander que le peuple se prononce sur cette loi : référendum.)

On voit que l'élaboration d'une loi exige un cheminement long et compliqué.

b) Modification des lois cantonales

Chaque canton avait une ou plusieurs lois sur les routes cantonales qu'il fallait maintenant adapter à la nouvelle loi fédérale. Quelle autorité cantonale va étudier et proposer cette adaptation ? (Le Conseil d'Etat.)

Le chef du Département des travaux publics désigne une commission d'étude qui indique les articles de la loi qu'il faut modifier et propose le texte des modifications. Adopté par le Conseil d'Etat, à qui ce texte nouveau est-il envoyé ?

(Aux députés au Grand Conseil.)

Le Bureau du Grand Conseil a nommé une commission : étude, rapport, discussion au Grand Conseil, puis votation. Ainsi les lois vaudoises se trouvent adaptées à la loi fédérale.

Un référendum fédéral

Pour payer les frais de cette énorme entreprise, la Confédération devait se procurer des recettes supplémentaires.

M. Bourgknecht, chef du Département fédéral des finances, fit adopter par le Conseil fédéral un arrêté qui prévoyait d'augmenter de 7 c par litre les droits d'entrée sur le carburant. De nombreux automobilistes suisses jugèrent l'augmentation excessive. Que pouvaient-ils faire ?

(Lancer un référendum.)

Comment s'y prend-on pour lancer un référendum ?

(Les partisans du référendum réunissent une assemblée qui crée un comité ; celui-ci réunit les fonds qu'on consent à lui verser. Il fait imprimer des listes qu'il envoie dans tout le pays à l'adresse des personnes qu'il connaît favorables au référendum.)

Qui peut signer cette demande de référendum ?

(Tous les citoyens suisses.)

Comment se fait le contrôle de ces signatures ?

(Par le secrétaire communal qui les confronte avec les noms du registre civique.)

A la date fixée, le comité reçoit les listes dûment contrôlées, on compte les signatures et si celles-ci dépassent le nombre de 30 000, il les apporte à la Chancellerie fédérale à Berne, qui contrôle à son tour le sceau des autorités communales.

Le référendum ayant abouti, l'arrêté fut refusé par le peuple. Que reste-t-il à faire au Conseil fédéral ?

(Modifier l'arrêté en tenant compte des critiques émises.)

Le Conseil fédéral, après quelques mois, promulgue un nouvel arrêté qui ramenait l'augmentation des droits à 5 c.

On peut donc dire que le peuple suisse peut intervenir avant que des décisions importantes prises par ses autorités entrent en vigueur.

COMPOSITION

But : faire prendre nettement conscience de l'état des choses, de leur complexité, de leur difficulté, s'entraîner à exprimer clairement ce que l'on vient d'apprendre.

Chaque sujet fera l'objet d'un entretien alimenté par la documentation que nous avons donnée et par les renseignements que les élèves eux-mêmes peuvent apporter.

Dans les classes les plus avancées, le maître notera au tableau noir, au cours de l'entretien, le canevas de la composition ; dans les autres, le texte s'élaborera en collaboration avec les élèves et s'écrira au fur et à mesure au tableau noir pour être copié ensuite.

Le nombre des véhicules à moteur augmente sans cesse

Commenter les chiffres donnés par le graphique — signaler la forte augmentation de ces dernières années.

Causes : a) Augmentation de la population — accroissement des agglomérations urbaines et de l'industrialisation — d'où augmentation des échanges — commodité des véhicules à moteur qui amènent les voyageurs à domicile et les marchandises à pied d'œuvre.

b) Haute conjoncture — généralisation des loisirs — besoin d'évasion des citadins — prix des petites autos accessibles à la classe moyenne et ouvrière — véhicules toujours plus confortables : le vélo fait place au scooter,

puis à la moto ou plus généralement à l'auto.

Conséquences : routes principales souvent surchargées — circulation difficile, embouteillage — lenteurs — accidents — automobilistes étrangers tentant à éviter notre pays.

L'autoroute offre de grands avantages...

Rappel des difficultés de circulation sur les routes trop chargées. Les autoroutes étrangères (allemandes et italiennes) s'arrêtent à nos frontières, nécessité de les relier pour que l'étranger ne fuie pas notre pays. Car l'autoroute offre des **avantages** certains : réservée aux véhicules à moteurs rapides, pas de cyclistes ni de piétons, plus de passages à niveau ni de routes de traverse, pistes de roulement pour véhicules plus lents et pour les plus rapides — d'où plus grande vitesse possible à moyenne constante — circulation facile, route rectiligne, dépassements moins dangereux — d'où plus grande sécurité.

Conséquences : notre pays, plaque tournante ferroviaire, pourra devenir un passage routier apprécié par l'étranger — naissance d'agglomérations importantes aux différentes jonctions de l'autoroute — population des villes émigrant des agglomérations — développement de l'industrie hors des villes.

... et des inconvénients : diminution de la surface cultivable — augmentation du prix des terres — démorale de l'esprit de spéculation — désertion de la population rurale — progrès de l'urbanisation du pays — renchérissement de la main-d'œuvre — crainte des hôteliers de voir les étrangers traverser notre petit pays sans s'y arrêter — nos routes encombrées ne les attirent pas non plus !

Conclusion : notre pays s'adapte à la situation créée en Europe par le développement de la circulation routière.

L'établissement d'un réseau rencontre bien des difficultés

Pays accidenté — régions traversées peuplées et abondamment bâties. Tracé difficile à établir : le plus court possible, éviter le plus possible la construction d'ouvrages : ponts, tunnels, viaducs, etc., éviter les régions trop richement bâties — d'où plans détaillés au 1/1000. Terrains mous nécessitant des déviations — destructions et déplacement d'immeubles.

Opposition des propriétaires — critiques parfois vives des populations. Manque

d'expérience des cadres dirigeants et des constructeurs d'ouvrages — pénurie des cadres dans les entreprises et de main d'œuvre.

Conclusion : confiance, dynamisme des dirigeants : programme s'accomplit selon les prévisions.

Notre futur réseau national

Constater l'existence du projet — les décisions prises — première pierre du pont de l'Aubonne le — durée des travaux dans l'ensemble du pays 15 à 18 ans — coût approximatif total — dépassement à cause du renchérissement constant.

Longueur totale — longueur de chacune des trois classes de routes — décrire les routes N° 1, 2 et 3 — indiquer les autres routes de 1^{re} classe, les raisons de leur importance.

Principales routes de 2^e cl. : ex. Yverdon - Soleure, Vevey - Fribourg, Villeneuve-Simplon, leur nécessité, leur intérêt.

Les routes de montagne : Oberland - Valais - St-Bernardin - St-Gothard.

Conclusion : Facilités des communications routières. Espoir de voir diminuer le nombre des accidents.

Comment se construit une autoroute

Introduction affirmant la complexité de la construction. Achat des terrains — travaux préliminaires une fois admis le tracé définitif — étude de la qualité du terrain par des géologues — puis piquetage — plan par géomètres et dessinateurs du plan détaillé au 1/1000 — mise à l'enquête dans les communes — discussions avec les opposants — remaniement parcellaire des régions agricoles intéressées — renseignements réunis pour les entrepreneurs — adjudication des entreprises.

Les travaux

Mise en chantier — baraquements ouvriers — défrichement — enlèvement de la terre végétale — pose de drains en trois canalisations, terrassement, mise en place de la grave de fondation — revêtement en béton ou asphalte, finition.

Contrôle

Les laborants analysent les matériaux employés : qualité des bétons des ouvrages d'art, du compactage des terres et des graves, des revêtements en béton. Des laboratoires de chantier : contrôle journalier.

Les classes qui se trouvent à proximité d'un quelconque chantier d'une autoroute feront bien de se rendre sur place pour observer le travail qui s'accomplit. Une telle visite permettrait un ou deux sujets de composition, descriptions de choses vues.

Dictées

L'âge d'or des diligences

Les vingt ans qui précédèrent l'ouverture des chemins de fer furent l'âge d'or des diligences. Toutes les grandes routes du plateau étaient sillonnées de ces lourdes voitures à caisse jaune et noire, composées du coupé, de l'intérieur et de ce qu'on appelait alors la rotonde, aujourd'hui la banquette, un siège semi-circulaire à deux ou trois places, muni d'une capote de cuir, juché derrière l'impériale. Pesantes, massives, énormes, poudreuses, cahotées, penchées, couvertes d'une grosse bâche, tirées par quatre ou cinq forts chevaux, elles remplissaient du vacarme de leurs chaînes et de leurs vitres secouées, les rues pavées des villes. Droits sur leurs selles, les postillons, en culottes de cuir jaune, bottés de noir, brandissaient leurs longs fouets, tandis que sur le siège supérieur, le conducteur, en habit à la française, sonnait du cor.

P. Grellet

(« La Suisse des diligences »)

Vocabulaire : diligence, sillon, sillonné, massif, bâche, selle, postillon, culotte, botté, brandir.

Grammaire : accord de l'adjectif et du participe passé sans auxiliaire.

Départ de la diligence

Dix-sept voyageurs en été, dix-huit en hiver, s'entassaient dans la grosse malle-poste qui faisait en six heures, le service de Lausanne à Genève. Tous les matins, au petit jour, les bourgeois en casque à mèche se mettaient à leurs croisées de la rue de Bourg pour voir monter péniblement la pente, au pas de ses douze chevaux, la lourde diligence de Berne, surchargée de paniers et de paquets. De grands chapeaux au fond desquels souriaient des visages de femmes, se penchaient à la portière ; les messieurs de la rotonde, en vestes à pans et pantalons de nankin, se retournaient pour agiter une dernière fois leur haut-de-forme gris aux groupes d'amis rassemblés devant le bureau des messageries et la gimbarde disparaissait au tournant de la route.

Les faubourgs dépassés, on roulait en pleine campagne ; parmi les prairies, les bois et les champs de

blé, les maisons s'espacient le long du chemin, précédées de jardins propres.

P. Grellet

(« La Suisse des diligences »)

Vocabulaire : malle-poste, veste à pans, pantalon de nankin, haut-de-forme, guimbarde, faubourg.

Grammaire : accord du verbe.

Les hommes de la route

Pendant deux années, dans les châtaigneraies, les pentes de bruyères, les petits prés et les sombres masses de sapins, surgit la nouvelle route.

Elle partit d'abord à travers les prairies et les pomiers, en rampe douce, comme un être vivant, volontaire mais calme. Puis elle entra dans la vallée étroite pour grimper en lacets vers les hautes crêtes.

Des équipes marchaient avec elle, remuaient la terre, coupaien les arbres, creusaient les rochers à coups de mines, bâtiisaient des ponts sur les torrents et les précipices. Sous les rochers, au creux des arbres, aux couverts des taillis, des bêtes couraient, surprises ; des serpents s'écrasaient sous des roches précipitées ; une grande odeur de terre violée, violente et riche s'élevait sur les pentes.

Les équipes riaient et s'acharnaient à bousculer ces landes, ces forêts, ces rocailles stériles. Une longue bande de terre s'aplanissait et s'allongeait, comme pour se soumettre, devant des hommes bruns, coiffés de feutres noirs cirés par la pluie et les traces de doigts en sueur ; des hommes trapus, en bras de chemise, au col ouvert, sans cravate, avec des poitrines noires ; des hommes agiles, en lourds pantalons de velours ; des hommes solides, chaussés de gros cuirs cloutés plus fort que les granits ; des hommes en costume sans âge, faits pour les grands travaux, amis du soleil et de la pluie et marchant durement sur les pierres dures.

d'après André Chamson
(« Les Hommes de la Route », Grasset)

Vocabulaire : châtaigneraie, bruyère, pré, rampe, lacet, torrent ; les landes, s'aplanir, s'allonger, trapu, cravate, granit.

Grammaire : accord du verbe et de l'adjectif.



*Le jus de raisin
a la valeur d'un aliment.*



*C'est comme ça
qu'il est le meilleur!*

Protège- cahiers

GRAND FORMAT B 5

- No 4 Pour le lait (herbes et fleurs).
- No 9 Pour le raisin de table et le jus de raisin.
- No 12 Pour la sécurité de la route.
- No 24 Marcher dans la nature.
- No 25 Sport.

Petit format A 5 : No 4 et No 9.

Prix :

Fr. 0,06 pièce ; à partir de 100 ex. : Fr. 0,05 ; dès 500 ex. : Fr. 0,04 ; dès 1000 ex : Fr. 0,035. Port en sus.

Echantillons gratuits.

Office suisse des imprimés antialcooliques scolaires, Lindenrain 5a, Berne.

Une aubaine pour Noël

Les Editions Chante-Jura, à la Ferrière (Jura bernois) proposent au corps enseignant romand

L'HEURE ADORABLE

un recueil contenant dix Noëls à deux ou trois voix égales, pouvant être chantés « a cappella » ou avec accompagnement de piano

Texte et musique d'Henri Devain

Ce recueil de 20 pages, au format de 29 × 20 cm., est imprimé sur beau papier et illustré d'une composition de Serge Voisard.

Il est en vente au prix de 6 Fr. 50 aux

Editions Chante-Jura, La Ferrière (J. B.)

CCP IVb 2717 Tél. (039) 8 11 25

MASTER VU-GRAF

L'appareil de projection universel à l'avant-garde des techniques audio-visuelles.

Cet appareil projette derrière vous, dans une salle absolument claire, tout ce que vous dessinez ou écrivez sur le rouleau d'acétate incorporé ainsi que vos documents transparents. Vous pouvez donc rester face à votre auditoire avec lequel vous conservez ainsi un contact permanent.

MASTER VU-GRAF

dans l'enseignement à tous les degrés : de l'école primaire jusqu'aux cours universitaires.

Demandez notre offre détaillée ou une démonstration, sans engagement pour vous.

**DIV. AUDIO-VISUELLE
BESELER-SUISSE
PERROT S.A. BIENNE**

5, rue Neuve

Tél. (032) 2 76 22



assurance

scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHÂTELLOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire

avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.



**Société vaudoise
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure :

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

**école
pédagogique
privée**

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27

Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous